

**2012/5086 - Réajustement des tarifs des "Contrats Façades Nettes" à compter de janvier 2013** (Direction de la Qualité du Service Public ) (BMO du 10/12/2012, p. 2875)

Rapporteur : Mme BRICHET Geneviève

**Mme BRICHET Geneviève**, rapporteur : Quand M. Buna m'a demandé de rapporter ce dossier, je pensais qu'il pouvait se passer d'explication. Mais la demande d'intervention de M. Lafond me laisse à penser qu'il n'en est rien. Donc je vais un tout petit peu détailler ce dossier « façades nettes », sachant que la Commission a donné un avis favorable.

Donc, la Ville de Lyon comme toutes les autres villes est victime des tags, et côté répressif, elle engage des poursuites contre leurs auteurs, c'est-à-dire des dépôts de plaintes systématiques par la Ville de Lyon, ce qui a permis en 2012, d'avoir 40 passages au tribunal, une bonne quarantaine de flags, et des peines qui vont de simples réparations aux amandes.

Côté préventif maintenant, la création d'une bibliothèque de signature de tags qui permettra de retrouver plus facilement les auteurs.

Et enfin côté curatif, qui est l'objet de la présente délibération, des actions de nettoyage sont mis en place sous forme de contrat de détagage et il y a actuellement 4 000 contrats qui progressent, d'ailleurs d'une année sur l'autre de 15 %, ce qui est important.

Ceci grâce à la communication qui est faite sur Internet, auprès des bailleurs et dans les mairies d'arrondissement.

Donc, les interventions en général sont faites rapidement puisqu'elles sont réalisées dans la semaine qui suit l'alerte, le délai moyen étant même de 3,5 jours, ce qui fait moins d'une semaine et ceci pour une quarantaine d'interventions par jour.

L'objet de cette délibération est de réajuster les tarifs qui n'avaient pas été réactualisés depuis deux ans :

- de 3,68 % pour les maisons individuelles et les commerces – locaux d'activités, ce qui correspond à 74 euros hors taxes par an de forfait,

- de + 1,4 % pour les immeubles, collèges, lycées, immeubles de plus de deux ans qui comprennent des habitations, ce qui correspond à un forfait annuel de 14,50 euros par mètre linéaire.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette décision.

**M. LAFOND Luc** : Monsieur le Maire, Madame Brichet, je vous remercie pour ces précisions et j'en ai pris bonne note et donc j'espère que le haut des berges à la hauteur de pont Morand sera enfin propre et qu'on ne tolérera plus de tags à ce niveau là.

**M. LE MAIRE** : Où donc ?

**M. LAFOND Luc** : Sur le haut des quais, à la hauteur du Pont Morand.

**M. LE MAIRE** : C'est pour cela que la Ville prend un contrat « façades nettes »...

**M. LAFOND Luc** : Le mur n'est pas délimité, ils ont tendance à s'étendre sur les arbres et tout le long du quai.

Mon intervention au niveau de mon Groupe ne portait pas là-dessus. Mais je vous remercie de ces précisions.

Alors, vous proposez dans cette délibération une réévaluation à la hausse des tarifs des contrats façades nettes. Nous voterons donc contre cette augmentation. Plus globalement, les contrats façades nettes ne sont pas une bonne solution pour lutter contre les tags et autres graffitis qui peuvent dégrader le patrimoine privé.

Nous sommes d'autant plus à l'aise pour vous le dire que nous nous souvenons de vos promesses électorales. Dans votre plan de mandat 2001-2007 (page 108), vous auriez en effet promis une politique systématique pour l'effacement des tags. Je cite : « On ne peut pas compter sur le système mis en place par la ville. Nous mettrons en place une politique communautaire d'effacement systématique des tags dans l'agglomération », était-il écrit.

Vous aviez quand même fait une expérimentation gratuite sur trois sites, à grand renfort de communication. Nous n'en avons jamais eu les résultats. Rien du tout, c'était juste un coup médiatique je suppose.

Aujourd'hui, il reste les contrats « façades nettes ». Pour nettoyer les tags sur les murs, les particuliers, commerçants ou copropriétaires doivent souscrire ce contrat d'assistance payant.

Pourquoi demander à des gens de payer pour réparer des dégâts commis par d'autres. Les victimes n'ont pas à payer pour réparer des dégâts commis par d'autres. Les victimes n'ont pas à payer pour les taggers.

Nous pensons que ce serait à la ville d'assurer gratuitement ce détagage, comme le font, par exemple, Villeurbanne, Caluire, Gap, Paris, Montpellier, Bourg en Bresse et bien d'autres villes. Assurer une qualité du cadre de vie est la responsabilité première de la ville. Dommage que vos promesses ne soient pas tenues. Merci Monsieur le Maire et merci Madame Brichet.

**M. LE MAIRE :** Vous avez un contrat d'assurance, vous ?

**M. LAFOND Luc :** Je m'attendais à cette réponse.

**M. LE MAIRE :** Y compris sur les faits dont vous pouvez être victime pour pouvoir être mieux couvert.

**M. LAFOND Luc :** Monsieur le Maire, la plupart des contrats d'assurance des immeubles ne couvrent pas ce type de vandalisme.

**M. LE MAIRE :** Je ne vous parle pas de cela. Vous me dites : « c'est inconcevable que quand on est victime on soit obligé de s'assurer. »

Et bien non ! Moi je le fais tous les jours. Je m'assure contre plein de dégâts dont je peux être victime pour être sûr d'être couvert.

**M. LAFOND Luc :** C'était une promesse faite dans votre Plan de mandat. Pourquoi vous ne la tenez plus aujourd'hui ?

**M. LE MAIRE :** Vous savez, il peut arriver d'évoluer quand vous regardez un certain nombre de choses. Et quel est le problème ? C'est que le jour où -c'est à cela qu'on s'est heurté- vous allez repeindre un immeuble, vous allez effacer les tags et que le propriétaire vient vous dire « vous l'avez fait sans mon autorisation expresse », vous pouvez être condamné. Et c'est ce qui a amené à renoncer, effectivement, à une proposition qui paraît logique, mais on s'est heurté à quelques personnes comme cela et donc on a fait le contrat « façades nettes ».

**M. LAFOND Luc :** Monsieur le Maire, ce que je veux dire c'est que l'adhésion au contrat doit être libre et gratuite.

**M. LE MAIRE :** Mais c'est le cas Monsieur Lafond. Vous êtes le genre de personne qui demande que le contribuable soit moins imposé, mais d'un autre côté il faut que l'impôt soit plus important de manière à ce que tout soit gratuit !

(Brouhaha.)

**M. LE MAIRE :** Vous me direz lesquels vous choisissez.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)